



COMMUNIQUE DE PRESSE

Communes forestières : de nouveaux élus pour un nouveau mandat !

Avec près de 110 communes sur les 200 que compte le département et 10 intercommunalités adhérentes, le réseau des Communes forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur constitue une force de proposition pour la définition de politiques forestières adaptées au contexte méditerranéen. Suite aux élections municipales de mars 2014, l'association des Alpes de Haute-Provence a élu ses représentants lors de son assemblée générale réunie en mai 2014.

Depuis fin juin 2014, les Communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont renouvelé leurs équipes. Ainsi, ce sont 75 élus au sein des conseils d'administration des associations départementales qui définissent, portent et mettent en œuvre l'action des Communes forestières.

Dans les Alpes de Haute-Provence, ils ont à nouveau placé à leur tête **M. Jean-Claude Michel**, par ailleurs Vice-Président du Conseil Général des Alpes de Haute-Provence.

Le conseil d'administration des Communes forestières du département réunit également :

- M. Jean Arnaud, Maire de Bras d'Asse
- M. Marcel Bagard, Conseiller municipal de Sisteron
- M. Dominique Baron, Conseiller municipal de Seyne les Alpes
- M. Bernard Bartolini, Maire de Prads-Haute-Bléone
- M. Frédéric Blachère, Conseiller municipal de Sainte-Tulle
- M. Pierre Blanc, Délégué mandaté par La Mure-Argens
- Mme Maryse Blanc, Maire d'Ongles
- M. Pierre Bonnabel, Adjoint au maire de Château-Arnoux
- M. Jean-Louis Chabaud, Maire de Barrême
- M. Michel Grambert, Maire de Selonnet
- M. André Guirand, Maire de Villars Colmars
- M. Roger Isoard, Maire d'Auzet
- M. Ambroise Mazal, Conseiller municipal de Digne les Bains
- M. Paul Rebattu, Adjoint au maire de Jausiers

M. Michel Grambert a par ailleurs été élu à la présidence de l'union régionale, qui fédère les 5 associations départementales de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Elus lors de l'assemblée générale du 23 mai dernier, ces représentants ont réitéré leur volonté de poursuivre une politique engagée en termes de gestion forestière durable, de valorisation des bois en circuit-court, et de gouvernance partagée des forêts publiques avec l'Office national des forêts, opérateur des forêts communales.

Ces thèmes seront au cœur de l'action des Communes forestières en 2014, qui portera notamment sur le suivi de la mise en œuvre du contrat Etat-ONF-Communes forestières 2012-2016, la sécurisation de l'approvisionnement des petites et moyennes installations de chaufferies et réseaux de chaleur, le développement de politiques forestières sur les territoires avec le soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département des Alpes de Haute-Provence, et la formation des élus en charge de la forêt communale, préalable indispensable à leur implication.

La forte participation des élus des communes, constatée lors des récentes assemblées générales dans l'ensemble des départements, laisse augurer un fort intérêt et une volonté de se mobiliser sur les questions de la forêt et du bois dans la région.

Les équipes des Communes forestières sont à l'écoute des élus locaux, et sont présentes pour les accompagner dans leurs problématiques et leurs projets de propriétaire de forêt, d'aménageur du territoire, de maître d'ouvrage de bâtiments ou de responsable de la sécurité.

Le réseau des Communes forestières est au service des élus et des acteurs forestiers. Il œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local.

Plus d'information sur www.ofme.org/communes-forestieres

Contact :

Communes forestières Alpes de Haute-Provence
42 boulevard Victor Hugo, 04000 DIGNE LES BAINS

Contact presse : Isabelle DESMARTIN / Tél. 04 42 65 78 14 / Fax 04 42 51 03 88 /
isabelle.desmartin@communesforestieres.org

Presse : Nom : Prénom :

Téléphone : Mail :

Je souhaite un contact pour plus d'informations